Bureau International du Travail
Route des Morillons 4
CH-1211 Genève 22
Suisse

AVENANT NO.1
ORDRE D'EXECUTION
(RELEASE ORDER)
POUR LES CONTRATS DE SERVICES
No. 40540903/1

Bureau international du Travail

Nom du contact BIT : KONE, Ms. Seta

UNIVERS ELECTRICITE AND CLIMATISATION - UNIVELECT SAS
Zone 4C 25 Rue Paul Langevin
11 BP 2943 Abidjan 1, Abidjan
Cote d'Ivoire

Tél. :
Télécopie :
Courriel : kone@ilo.org

Date : 02-OCT-26

Notre référence : SK-PROVISION POUR MAINTENANCE PREVENTIVES ET CORRECTIVES 2026 - 2 GROU
Votre référence : 40513314/0-SK-LTA(BPA) CONTRAT DE MAINTENANCE GROUPES ELECTROGENE ROAF & CO-ABIDJAN

Monnaie et montant révisé net	: XOF	**1,633,070**
Montant de la TVA	: XOF	54,000
Montant total révisé	: XOF	1,687,070

Dates de début et de fin d'exécution révisés : 01 JAN 2026 – 31 DEC 2026

Veuillez confirmer votre acceptation de cet Avenant au bon de commande en renvoyant un (1) original, signé et tamponné, par courrier à la personne de contact du BIT indiquée ci-dessus, dans les 7 jours. Tout manquement peut retarder le paiement de votre facture.

La réception par le BIT de l'original de l'Avenant au bon de commande signé, une confirmation écrite de la part du contractant ou un début d'exécution de cet Avenant au bon de commande par le contractant constitue une acceptation du bon de commande par le contractant, y compris des termes et conditions en pièce jointes ou auxquels il est fait référence. Tous termes et conditions additionnels ou différents proposés par le contractant sont rejetés, sauf approbation expresse faite par écrit du représentant du BIT habilité.

Contractant :
UNIVERS ELECTRICITE AND CLIMATISATION - UNIVELECT SAS

Signature

Date : 05/10/2026
Lieu : Abidjan

UNIVELECT SAS
11 BP 2943 Abidjan 11
Tél. : 27 [illegible] 80 04
Fax : 27 21 26 93 20
Service Administration des Ventes

Bureau international du Travail :
AGOSSOU Coffi Dominique
Directeur Régional Adjoint

Signature :

Date : 14 10 2026
Lieu :

Bureau International du Travail
Route des Morillons 4
CH-1211 Genève 22
Suisse

AVENANT NO.1
ORDRE D'EXECUTION
(RELEASE ORDER)
POUR LES CONTRATS DE SERVICES
No. 40540903/1

Bureau international du Travail

Les Parties ont signé le contrat de services mentionné ci-dessus d'un montant de XOF **1,154,000 XOF** le 03 SEP 2026. Il est à présent convenu que le contrat est modifié comme suit :

I) DOCUMENTS CONTRACTUELS

En plus des termes et conditions de l'Accord à Long Terme (LTA) 40513314/0-SK-LTA(BPA) CONTRAT DE MAINTENANCE GROUPES ELECTROGENE ROAF & CO-ABIDJAN, qui s'appliquent au présent Ordre d'Exécution (Release Order), le présent Ordre d'Exécution (Release Order) est régi par les documents suivants, énumérés dans leur ordre de priorité :

- Le présent Ordre d'Exécution (Release Order), y compris les conditions particulières
- Annexe 1 : Termes de Référence (TdR) – non applicable
- Annexe 2 : l'offre initiale du contractant
- Annexe 2 : Facture proforma N°UDV260637

1. En cas de conflit entre les termes et conditions du présent Ordre d'Exécution (Release Order) et ceux du LTA, les termes et conditions du présent Ordre d'Exécution (Release Order) prévalent.

III. CONDITIONS PARTICULIERES

1. Le contractant exécute les Services suivants :

   - Mise en place de quatre (4) gardes jour
   - Mise en place de trois (3) gardes nuit
   - Mise en place d'une (1) radio portative
   - Mise en place d'une paire de radios Talkie-Walkie

2. Le contractant entame l'exécution des Services le le 01-JAN-26 et les achève au plus tard le 31-DEC-26

3. Le BIT verse au contractant le montant total de XOF **1,633,070** (Un million six cent trente-trois mille soixante-dix) + TVA XOF 54,000.00 (Cinquante-quatre mille) = XOF 1,687,070 (Un million six cent quatre-vingt-sept mille soixante-dix) comme suit :

   Le paiement de la facture se fera après service rendu à la satisfaction du BIT et sur présentation de factures.

4. A l'issue de l'exécution des Services, un rapport final est soumis au BIT dans les quarante {40} jours, sauf disposition contraire indiquée dans les TdR.

Annexe(s) à cet Avenant :
Facture proforma N°UDV260637

Toutes les autres clauses du contrat demeurent inchangées.

Cet Avenant rentre en vigueur à la date de sa signature par les deux Parties.